



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

traitements et salaires

Question écrite n° 2862

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie devant les préoccupations du Syndicat du livre, du papier et de la communication (CGT Moselle) de bien vouloir lui indiquer s'il a l'intention de revenir sur la suppression de l'abattement fiscal dont les journalistes et les travailleurs du livre bénéficiaient jusqu'à présent.

Texte de la réponse

L'article 10 de la loi de finances pour 1998 diffère d'un an la mise en oeuvre du dispositif de l'article 87 de la loi de finances pour 1997 prévoyant la suppression progressive des déductions forfaitaires supplémentaires pour frais professionnels dont bénéficient certaines catégories de salariés. Ce délai sera utilisé pour organiser une concertation avec les professions concernées.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2862

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2828

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 849